

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE ROCLES	CA 2012	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de conseillers en exercice	9	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de conseillers en exercice	9
Nb de conseillers présents	7			Nb de conseillers présents	7
Nb de suffrages exprimés	8			Nb de suffrages exprimés	8
Votes Contre		Date de convocation : 21/02/2013		Votes Contre	
	Pour	Séance : 26/02/2013			Pour
	Abstentions				Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Nelly BELLELLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012

dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 460.25	63 626.16		63 626.16	42 460.25
Opérations de l'exercice	214 231.50	290 690.02	158 420.82	189 377.14	372 652.32	480 067.16
TOTAUX	214 231.50	333 150.27	222 046.98	189 377.14	436 278.48	522 527.41
Résultat de clôture		118 918.77	32 669.84			86 248.93
			Restes à réaliser		837.20	
			Besoin / excédent de financement Total			85 411.73
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			63 719.16

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Pour expédition conforme,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

33 507.04	au compte 1068 (recette d'investissement)
85 411.73	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

M. Alain GIBERT, Mme Nelly BELLELLE, M. Jean-Pierre DESPREZ, M. Christophe WISSER, M. André DELIE, M. Hervé CAMPO, M. Gaston VAN DYCK, M. Gilbert DEMOULIN

SDFDF

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.